

Avis Financier

Amundi STAR 2

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Amundi STAR 2 (Part P : FR0013365822 ; Part I USD : FR0013186103 ; Part I2 : FR0007061379 ; Part I3 : FR0013357829 ; Part I : FR0010157511 ; Part E : FR0013085024) géré par AMUNDI ASSET MANAGEMENT, sont informés d'un changement à compter du 11 août 2025.

A compter de cette date, le FCP « Amundi STAR 2 » change de dénomination pour devenir « Amundi Absolute Return Short Term Bond Select ».

A cette même occasion, les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) sont informés de la création d'une nouvelle part R (C) : FR0014011EA3 strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale compter du 11 août 2025.

Les changements concernent uniquement la dénomination du FCP et la création de la part R (C) et ses autres caractéristiques demeurent inchangées.

Cette opération ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucune conséquence sur la stratégie d'investissement ou le profil de risque de votre support de placement.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre FCP Amundi STAR 2 disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.